



Garantie maintien de salaire

Par **violetta**, le **16/11/2009** à **22:35**

Bonjour,rnrnVoilà, j'essaie d'obtenir la garantie maintien de salaire en ayant procuré depuis 6 ans seulement 27 jours d'arrêt maladie dont 3 semaines pour l'ablation de la vésicule biliaire en 2006 (problème réglé) et des journées enfant malade. Et le médecin me refuse car j'ai une surcharge pondérale, en a t-il réellement le droit? Cela ne rentre-t-il pas dans le système de la discrimination ?rnrnQue puis-je faire ? Cela fait 3 fois que l'on me refuse en prétextant le même motif.rnrnN'existe-t-il pas un droit de défense concernant ce refus.rnrnSurtout que je suis cliente chez eux depuis 20 ans. Je précise que j'ai moins de 50 ans.rnrnJe vous remercie pour votre réponse